

2. Quelle proportion de la valeur globale a été adjugée dans chacune des provinces?

3. Les demandes de soumissions mentionnent-elles franco bord au point d'expédition ou au point de livraison, ou les deux à la fois?

4. Durant l'année financière susmentionnée à combien d'entrepôts les fournisseurs ont-ils expédié des articles achetés et quel est l'emplacement de ces entrepôts?

5. Durant l'année financière susmentionnée, y a-t-il eu des réexpéditions, en wagonnées d'articles de la même catégorie et de catégories diverses, vers des installations de la Colombie-Britannique, de marchandises qui avaient été achetées en Ontario?

L'hon. M. O'Hurley: 1. La valeur nette de tous les contrats adjugés par le ministère de la Production de défense pendant l'année financière terminée le 31 mars 1961 a atteint \$615,011,419. Ce montant comprend les contrats classifiés et les contrats non classifiés parce que nous ne maintenons pas une information d'ensemble distincte pour les contrats non classifiés. La valeur nette représente la valeur de tous les nouveaux contrats plus les augmentations et moins les diminutions résultant de modifications.

2. Il ne serait pas pratique de maintenir des chiffres précis sur la répartition des contrats pour montrer dans quelles provinces les contrats du ministère sont adjugés. Dans le cas de contrats adjugés par des sections du service central du ministère, il faudrait se fier à l'adresse postale à laquelle le contrat est envoyé pour établir la répartition géographique. Or, cette adresse n'indiquerait pas nécessairement à quel endroit le travail sera exécuté. Par exemple, l'exécution de contrats adjugés à des sièges sociaux dans des villes comme Montréal, Toronto et Ottawa peut être confiée par les compagnies en cause à des usines situées dans d'autres parties du pays. En outre, les chiffres donnés pour les provinces ne tiendraient compte ni des travaux confiés à des sous-traitants, comme cela se fait pour la production de défense, ni des sources de matières premières. Dans le cas de contrats adjugés par les quatorze bureaux régionaux du ministère dans tout le pays, il ne serait pas pratique de colliger des chiffres par provinces à cause du très grand nombre de contrats d'un montant peu considérable.

3. On demande ordinairement des soumissions franco bord au point de livraison. Dans certains cas, lorsqu'on ne connaît pas encore le point de destination au moment de l'appel d'offres, on demande des soumissions franco bord au point d'expédition.

4. Le ministère ne tient pas de documentation sur le nombre ou l'emplacement des entrepôts vers lesquels sont dirigées les marchandises expédiées par les fournisseurs. Pour obtenir ce renseignement, il faudrait examiner environ 140,000 contrats.

[M. Laing.]

5. Le ministère ne possède pas de renseignements sur les marchandises achetées en Ontario qui pourraient avoir été réexpédiées à des installations de défense en Colombie-Britannique.

(Texte)

ENTRAÎNEMENT D'ÉTUDIANTS EN VUE DE FORMER DES MÉTÉOROLOGISTES

Question n° 1148—**M. Rinfret:**

1. En 1961, combien d'étudiants ou de gradués d'universités ont participé au projet de la Commission du service civil en vue de former a) des agents météorologistes, b) des météorologistes?

2. Combien, parmi ceux qui ont participé au projet, provenaient des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke?

L'hon. M. Halpenny: 1. a) 33; b) 15

2. Un agent météorologiste. Deux météorologues.

(Traduction)

EMPLOIS D'ÉTÉ AUX ÉTUDIANTS

Question n° 1149—**M. Rinfret:**

1. En 1961, combien d'étudiants à l'échelon du baccalauréat ont obtenu des emplois d'été en vertu du programme annuel de la Commission du service civil?

2. Combien, parmi ceux qui ont obtenu des emplois, provenaient des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke?

L'hon. M. Halpenny: 1. On ne peut pas fournir de chiffres pour les années antérieures à 1962, aucune statistique n'étant alors tenue au sujet des emplois d'été.

2. Voir la réponse au n° 1 ci-dessus.

Nota: Les chiffres relatifs à la Saskatchewan se fondent sur les données de 1961.

Le pénitencier de St-Vincent-de-Paul a fourni des chiffres estimatifs, car ses dossiers ont été détruits au cours de l'incendie.

SOINS PSYCHIATRIQUES AUX INTERNÉS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question n° 1152—**M. Orlikow:**

1. Au cours de l'année écoulée, combien de détenus dans les pénitenciers fédéraux ont subi un examen psychiatrique?

2. Au cours de l'année écoulée, combien ont reçu des soins psychiatriques?

3. Qui décide quels sont les détenus qui nécessitent un tel examen ou de tels soins?

M. Bell (Saint-Jean-Albert):

| | |
|----------------------|-------|
| 1. Dorchester | 212 |
| St-Vincent-de-Paul | 400 |
| Kingston | 1,067 |
| Collin's-Bay | 113 |
| Joyceville | 90 |
| Manitoba | 610 |
| Saskatchewan | 155 |
| Colombie-Britannique | 161 |

Total 2,808